

ONU Conseil des Droits de l'Homme

Forum sur les minorités

Genève, le 13 novembre 2009

Intervention de l'ASSOCIATION UNIVERSELLE D'ESPERANTO

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Association Universelle d'Espéranto s'implique dans la défense des droits linguistiques.

Sur la question du respect des droits des minorités, nous désirons souligner les points suivants.

Pour permettre une participation effective et efficace dans le domaine politique, il est important que les langues des minorités soient reconnues et respectées. Les minorités doivent avoir une réelle possibilité d'utiliser librement leur langue et de l'enseigner à leurs enfants.

Dans ce but, il est nécessaire de mettre sur pied des politiques linguistiques qui visent à la protection des langues locales et minoritaires.

Comme le professeur Grin l'a relevé dans son rapport intitulé : « Dix ans de soutien des langues locales et minoritaires dans l'Union Européenne »*, Université de Genève, Observatoire « Economie, Langues et Formation » (ELF), les dépenses consenties par l'Union Européenne pour ses programmes visant à stimuler les langues locales et minoritaires sont nettement inférieures aux dépenses pour les autres programmes linguistiques de l'Union Européenne. En conséquence, les Etats pourraient atteindre des résultats significatifs à moindre frais dans la sauvegarde des langues minoritaires.

Nous tenons à relever qu'une réunion comme celle-ci permet un échange d'expériences très précieux pour tous les participants. Cet échange a lieu au niveau des Etats et des ONG. Il faut savoir qu'un échange semblable a lieu au niveau de la société civile par l'usage de l'espéranto, langue neutre et démocratique utilisée au niveau mondial. ~~Des personnes issues de minorités de l'Amérique, de l'Asie, de l'Océanie, de l'Afrique, de l'Europe, se parlent entre eux et s'informent mutuellement en espéranto sur les stratégies à mettre en œuvre pour défendre leurs droits. L'Association Universelle d'Espéranto soutient ces contacts et les stimule.~~

L'Association Universelle d'Espéranto offre aux minorités linguistiques la possibilité de dénoncer les violations des droits linguistiques grâce à un site internet dédié à ce sujet et aux interventions que ses représentants font lors des séances du Conseil des Droits de l'Homme. De plus, elle sert de porte-voix aux minorités, comme nous l'avons fait hier le 12 novembre pour la Fédération Suisse des Sourds.

Merci de votre attention.

* "Ten Years of EU Support for Regional and Minority Languages: a Financial Assessment"